

A la vérité, les Réguliers, bien qu'exempts, dépendent des évêques en plusieurs points.

Mais si, d'une part, le Saint-Siège veut maintenant leur soumission aux évêques, il ne saurait d'autre part, tolérer que, dans les autres cas, on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les Ordres et Instituts auxquels il a accordé l'exemption.

Je me plais à penser que vous n'aurez aucune peine à comprendre l'importance de cette déclaration au point de vue pratique : elle est d'ailleurs l'expression de la volonté bien arrêtée du Saint-Père.

*Signé* : † Cardinal GORTI.

— *Au Vatican.* — S. Exc. Mgr Pierre Gasparri, archevêque titulaire de Césarée de Palestine, secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, et le R. P. Léon Bracco, de l'ordre de Saint Benoît, ont été nommés consultants de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition.

Le 29 juillet S. Em. le cardinal Mocenni, préfet des SS palais apostolique a posé la première pierre du nouvel escalier qui de la porte de bronze amène à la cour de Saint-Damas.

*Italie.* — *La vie catholique en Italie.* — Le 25 juillet a été posée, à Florence, la première pierre de la nouvelle église, qui sera dédiée aux sept fondateurs de l'ordre des Servites.